



Composez votre équipe et venez participer
à une course Loisirs accessible à tous, sans licence karting,
à partir de 16 ans !

Epreuve lestée individuellement

24H OPEN KART
270 CC

5 et 6 OCTOBRE 2019
Circuit Alain Prost B – 925 m

Tarif Early Booking (jusqu'au 3 septembre 2019)

1 990€ / Kart



L'envoi de ce formulaire d'inscription ne vaut pas inscription définitive. Il est soumis à la confirmation de nos équipes en fonction du nombre de place restante. Le paiement de la prestation devra se faire après la validation de votre inscription.



RÈGLEMENT GENERAL

Article 1 : Organisateur

L'ACO organise une épreuve d'endurance Karting loisirs privée, non officielle et accessible à toutes et à tous, dénommée **24H Open kart 270cc**.

Cette épreuve est éligible pour le Classement International de Kart Loisirs SWS (*inscription obligatoire sur www.sodiwseries.com*).

Le Mans Karting International se réserve le droit de modifier à tout moment le présent règlement. Les modifications seront alors portées à la connaissance des équipes et ne pourront être contestées. Tout ce qui n'est pas autorisé dans le présent règlement est par nature interdit. **Le Mans Karting International** se réserve le droit de refuser la participation d'une équipe ou d'un pilote.

Date de la manifestation

Samedi 5 et Dimanche 6 Octobre 2019 **Circuit Alain Prost B – 925 m**

Article 2 : Conditions d'admission et engagement

- Etre âgé de 16 ans minimum. Equipe de 4 à 10 pilotes* (selon catégorie)
- Présenter un certificat médical de non contre indication à la pratique du karting, de moins d'un an (Signature et tampon du médecin obligatoire).
- **L'inscription d'une équipe est prise en compte :**
 - ✓ **A réception du bulletin d'inscription dûment renseigné et signé par le team manager.**
 - ✓ **A l'encaissement des arrhes de 1000€ par l'organisateur, au moment de l'inscription, sans remboursement possible en cas d'annulation du fait de l'équipe.**
- **Les inscriptions par mail, appel téléphonique, courrier, ou verbales..... ne seront pas prises en compte.**
- **L'inscription d'une équipe est validée :**
 - ✓ **Au paiement complet et intégral de l'inscription.**
 - ✓ **A réception de la liste des pilotes et certificats médicaux.**
- La signature du bulletin d'inscription vaut l'acceptation définitive du présent règlement par tous les membres constituant une équipe (team manager, pilotes, et accompagnateurs)
- La liste des engagés sera établit suivant l'ordre de validation des engagements.
- La validation d'une inscription permet le choix définitif du numéro de stand et de kart. Suivant disponibilité au moment de la validation.
- **L'organisateur pourra refuser la participation de pilote ou équipe dans la mesure où ils ne correspondent pas à l'éthique de la manifestation, sans recours possible.**

Toutes les équipes doivent avoir un compte SWS (www.sodiwseries.com) – voir annexe joint.

RÈGLEMENT GENERAL

Article 3 - Modalités financières

3.1 Inscription

- Il est demandé 1000€ d'Arrhes à l'inscription. Ils seront remis à l'encaissement par l'organisateur le jour ouvré suivant l'inscription. Ils seront conservés par l'organisateur au titre de dédommagement en cas de désistement.
- Les chèques seront à l'ordre de l'ACO
- Solde de l'inscription : Au plus tard le 3 Septembre 2019

L'inscription d'une équipe sur le site SWS ne vaut pas inscription à l'épreuve des 24H open kart.

3.2 Caution

Une caution de 500€ sera adressée à l'organisateur au plus tard le 3 Septembre 2019.

Dégradation du kart : L'équipe aura la responsabilité de la parfaite utilisation de son kart. En cas d'endommagement du kart (Châssis et carrosserie), lors d'un fait de course (Responsabilité de l'équipe ou non), sorties de piste récurrentes..... les réparations seront à la charge de l'équipe. Au même titre qu'un accessoire endommagé dans tout autre circonstance par l'équipe (Adhésif double face sur le siège,).

Dégradation du stand, de ses abords et tout autre zone du site

L'équipe sera responsable du bon usage et du respect des infrastructures. En cas de dégradations, les réparations seront à la charge de l'équipe

Attention : Il est interdit de coller des stickers, de l'adhésif simple ou double face sur quel qu'endroit des bardages des stands et autres supports.

TARIFS

Inscrivez-vous jusqu'au 3 Septembre 2019 et bénéficiez du tarif Early Booking (date de dépôt de l'acompte ou date du cachet d'envoi de la poste faisant foi)

	Tarifs Early Booking (jusqu'au 3 Septembre 2019)	Tarifs
Circuit Alain Prost B	1990€ / kart	2190€ / kart
Essais libres 2h du vendredi	150€ / kart	180€ / kart

RÈGLEMENT GENERAL

Article 4 – Equipements pilote obligatoires

4.1 Ce qui est obligatoire

- Combinaison type pilote.
- Paire de gants type pilote
- Casque intégral obligatoire avec visière (Incolore pour la vision de nuit – La direction de course précisera les horaires d'utilisation lors du briefing)
- Tour de cou karting (En vente auprès de l'organisateur : 35€TTC)
- Chaussures montantes type pilote ou basket

Ces équipements sont obligatoires et disponibles en prêt (Sauf tour de cou et chaussure) auprès du circuit et sur réservation préalable (VOIR ANNEXE) et remis lors des vérifications administratives.

Restitution le dimanche entre 13H30 et 14H15 au vestiaire du bâtiment d'accueil

Autre équipement fortement conseillé (non disponible)

- Protège côtes karting

4.2 Ce qui est INTERDIT :

- Les caméras embarquées (Casque, pilote.....)
- Echarpes, vêtements flottants
- Les cheveux longs (Ils doivent impérativement être attachés et maintenus à l'intérieur de la combinaison).
- Les casques type « jet ou motocross »
- Communication radio de quelque nature que ce soit entre le stand et le pilote en piste.

Le pilote pourra porter un éclairage uniquement type brassard (Bras gauche ou droit) en position lumière fixe (Lumière clignotante interdit)

RÈGLEMENT GENERAL

Article 5 – Le Kart

Le Mans Karting International fournit aux équipes participantes un kart 270 cm³ – GT4 Sodikart répondant aux normes en vigueur (catégorie B2). Il devra rester dans son état d'origine tel que défini par son homologation. Chaque équipe est tenue responsable de son kart et de sa parfaite utilisation dans les règles de la pratique de ce sport.

Dans la semaine précédant l'épreuve, un pilote ACO confirmé étalonnera l'ensemble des karts pour assurer une parfaite équité sans que Le Mans karting International ne soit tenue responsable d'une défaillance technique éventuelle.

Tirage au sort : Effectué lors de la confirmation des engagements du samedi.

Parc fermé : Tous les karts resteront en parc fermé en dehors de tout roulage
INTERDICTION de rentrer le kart dans le stand pendant la durée de la manifestation

Lestage : Lestage individuel par pilote uniquement dans la boîte à plomb du kart prévu à cet effet. – Pesée du kart + Pilote obligatoire avant chaque accès en piste.

Seul le lest fourni par Le Mans Karting International sera utilisé. Tout autre forme de lest sur quel qu'endroit du kart ou du pilote est formellement interdit

Masse du kart et du pilote en sortie de stand = 226kg avec full carburant (10 Litres = 7 kg)

Masse du kart seul vide de carburant : 143 kg

Procédure de ravitaillement: Le carburant est fourni et distribué exclusivement par l'organisateur de la manifestation. Autonomie: 3h00

Pneumatiques : Pression identique et non modifiable pour tous les karts

Intervention mécanique : Exclusivement par le staff du circuit

Les performances des karts sont identiques et réputées comme tel par leur constructeur. Une attention particulière dans la maintenance des karts, avant les épreuves, est apportée afin de permettre une parfaite équité entre les participants. Aucun participant ne pourra demander des améliorations ou réglages particuliers en cours d'épreuve (Les essais libres font partie intégrante de l'épreuve). Seules les réparations portant sur la sécurité et la conformité technique des karts seront assurées par le staff technique.

Caméra embarquée : Interdit

Chronométrage : Uniquement celui de Le Mans Karting International.

Seul un chronomètre à impulsion manuelle est autorisé sur le volant (fixation non permanente) pour déterminer le temps dans les stands.

Tout autre système d'indication des temps au tour, écart..... est interdit.

Décoration : effectuée uniquement en zone mécanique sous contrôle du staff Seule la carrosserie extérieure du kart, appelée ceinture de protection, sera utilisée pour la décoration.

Dans le cas contraire le kart sera arrêté en cours d'épreuve pour remise à l'état standard.

Bandes adhésives plastiques uniquement (papier, aluminium... interdits)

RÈGLEMENT GENERAL

Siège du kart : Aucun adhésif double face ne sera autorisé sur le siège du kart pour fixer une mousse éventuelle.

Eclairage sur le kart : Interdit

Le kart devra être restitué dans son état d'origine après l'arrivée de la course. (Autocollants enlevés, colles.....)

Article 6 – Les catégories

SPORT:

4 à 10 Pilotes / Deux licenciés karting compétition en cours maximum.

Composition d'équipe	4 pilotes	5 pilotes	6 à 10 pilotes
Temps maximum de conduite	6H	5H	4H
Temps minimum de conduite	4H30	3H45	1H40
Temps de relais maximum	30 min	30 min	30min
Temps de repos entre deux relais	55 min	55 min	55 min

Poids mini : 236 kg

JEUNE : **Age des participants composants l'équipe : 16 à 24 ans**

4 à 10 pilotes / Deux licenciés karting compétition en cours maximum.

Composition d'équipe	4 pilotes	5 pilotes	6 à 10 pilotes
Temps maximum de conduite	6H	5H	4H
Temps minimum de conduite	4H30	3H45	1H40
Temps de relais maximum	30 min	30 min	30min
Temps de repos entre deux relais	55 min	55 min	55 min

Poids mini : 236 kg

RÈGLEMENT SPORTIF

Article 7 – Règles sportives

Les manifestations Open Kart sont des évènements destinés aux pratiquants occasionnels du karting, qu'ils soient ou non des « as du volant ». Les pratiquants aguerris et assidus recherchant la performance peuvent participer. Cependant ils doivent adopter un comportement tenant compte de ces critères incontournables de respect et fair-play tant au niveau des autres pratiquants que des organisateurs.

La direction de course n'aura pour seule règle d'assurer la sécurité de toutes et tous. Les comportements ne respectant pas cette prérogative se verront systématiquement pénalisés.

Il convient donc de distinguer trois types de pénalités possibles :

- **Automatique** : Dans ce cas la pénalité est imputée directement sur le classement en nombre de tours, immédiatement ou en fin de course.

Cette information apparaît en commentaire sur le live timing

Concerne : Non respect du temps de relais, mini - maxi de conduite, temps de passage par les stands, lest modifié en dehors du stand et transmission radio.

- **Passage par les stands** : Dans ce cas il est strictement interdit de ravitailler en carburant, s'arrêter en mécanique et changer de pilote

- **Un panneau correspondant à la faute est présenté au pilote en piste. Il devra, à la fin du tour de présentation du panneau de pénalité, effectuer un passage par les stands de 2min.**

Concerne : Non respect du temps de repos, défaut d'équipement, poids non conforme, conduite dangereuse (Associé également à ce type de pénalité : Attitude inappropriée d'un membre d'une équipe, cigarette hors zone fumeur) et non respect des drapeaux jaunes.

A retenir : Le temps dans les stands stoppe le temps du pilote sur la piste.

- **Mise hors course** : Arrêt définitif du kart pour mise en parc fermé jusqu'à la fin de la course

Concerne : kart rentré dans le box, modifications technique du kart, présence d'alcool dans les stands et paddock.....

RÈGLEMENT SPORTIF

Article 7 – Règles sportives

- **Temps de relais maxi par pilote** : 30mn00s Aucune tolérance

Pénalité : Automatique 1 tour par minute dépassée (1 tour (30'01" à 31'00), 2 tours (31'01" à 32'00").....), sauf dernier relais 10 tours/ minute dépassée, pris sur la 24^{ème} heure de course.

En cours de relais un pilote peut effectuer plusieurs passages successifs par les stands, son temps de relais sera alors cumulé et ne pourra dépasser au total 30mn.

- **Temps minimum de passage par les stands** : 2 min (120 secondes) Aucune tolérance.

Pénalité : Automatique 1 tour jusqu'à 100 secondes; 3 tours si inférieur à 100 secondes et 5 tours si inférieur à 80 secondes

A retenir : Le temps dans les stands stoppe le temps du pilote sur la piste.

- **Temps cumulé maxi de conduite/pilote** :

Catégorie Sport : Voir Art 6

Catégorie Jeune : Voir Art 6

Pénalité : Automatique 5 tours par minute dépassée par pilote. Déduit en fin de course.

- **Temps cumulé mini de conduite / pilote** :

Catégorie Sport : Voir Art 6

Catégorie Jeune : Voir Art 6

Pénalité : Automatique 5 tours par minute manquante par pilote. Déduit en fin de course.

- **Temps de repos entre deux relais pour un même pilote** : 55 min00s Aucune tolérance

Pénalité : Passage par les stands d'au moins 2 min, avec changement obligatoire de pilote ayant respecté le temps de repos imposé.

Attention : Dans ce cas il convient d'observer à nouveau un temps de repos de 50 min pour le pilote n'ayant pas initialement respecté ce temps de repos.

RÈGLEMENT SPORTIF

Article 7 – Règles sportives

Stop technique obligatoire (mi-course) : Passage par les stands sur présentation du panneau « STOP TECHNIQUE » de 6 minutes inclus l'intervention sur le kart.

Intervention effectuée: changement des pneus avant, vérification de la tension de chaîne, huile moteur, plaquettes et châssis.....

Pénalité : Automatique 1 tour jusqu'à 330 secondes; 3 tours si inférieur à 330 secondes et 5 tours si inférieur à 310 secondes

TRES IMPORTANT :

Lors du stop technique obligatoire, il est strictement interdit de changer de pilote et/ou ravitailler en carburant.

Dans ce cas la règle du cumul pour un même relais s'applique. Le pilote devra respecter au cumul 30min maxi de temps de relais.

L'ordre du stop technique sera déterminé par le classement inverse de la course au 1^{er} kart arrêté par la direction de course.

L'arrêt technique obligatoire interviendra entre la 1^{ère} et 20^{ème} min d'un relais.

Interdiction de changer de pilote et/ou ravitailler en carburant dans les dix dernières minutes de course

Pénalité : Automatique 20 tours

Poids non conforme (236 Kg mini) :

Pénalité : Passage par les stands de 2 min immédiat pour remise au poids mini.

Si lest modifié en dehors du stand :

Pénalité : Automatique 2 Tours

Lest non conforme : Autre que celui fournit par Le Mans Karting International

Pénalité : Passage par les stands pour remise en conformité.

RÈGLEMENT SPORTIF

Article 7 – Règles sportives

Conduite dangereuse, inappropriée ou non respect des consignes de sécurité :

Pénalité : Passage par les stands de 2 min avec possibilité d'exclusion du pilote à l'appréciation de la direction de course

Attitude inappropriée d'un membre d'une équipe (pilote, accompagnateur...), alcool dans la zone des stands... :

Pénalité : Passage par les stands de 2 min avec possibilité d'exclusion de l'équipe à l'appréciation de la direction de course

Cigarette hors zone fumeur :

Pénalité : Passage par les stands de 2 min

Toute consommation de stupéfiant est interdit sous peine d'exclusion immédiate du pilote assorti d'une pénalité de 50 tours pour l'équipe.

Alcool : La présence d'alcool est strictement interdit dans la zone des stands

Pénalité : Exclusion immédiate de l'équipe

Le médecin de l'épreuve est habilité à faire des contrôles aléatoire à l'aide d'un éthylotest. Tout pilote ayant consommé de l'alcool sera exclu immédiatement de la manifestation et son équipe sera pénalisée de 50 tours.

Transmission radio (du stand au pilote ou inversement) :

Pénalité automatique 50 tours et confiscation du matériel par la direction de course

Modification technique du kart : exclusion de l'équipe

Liste non exhaustive : Pression des pneus, Additifs ou autres produits utilisés à quel qu'endroit du kart, intervention mécanique ou châssis de quelle nature que ce soit...

Equipement du pilote manquant ou défectueux :

Pénalité : Passage par les stands de 2 min pour remise en conformité

Kart rentré dans un stand (depuis sa mise à disposition):

Pénalité : Exclusion de la manifestation

RÈGLEMENT SPORTIF

Horaires détaillés

Vendredi

17h-19h : Option payante : Essais libres non officiels
(Effectué avec le kart de course de l'équipe avec tirage au sort préalable)

Samedi

7h00 : Ouverture aire de repos et stands
7h30-9h00 : Accueil - Vérifications administratives
Mise à disposition des karts après tirage au sort
9h30 – 10h00 : Briefing 24h Open Kart, tous les pilotes et teams manager
10h30-11h30 : Essais libres Officiel
11h35-11h45 : Essais qualificatifs 10' – un seul pilote
Pause
13h-13h15 : Mise en grille de tous les karts – fermeture de la piste au public
13h15 : Fermeture des stands – Aucun kart ne pourra accéder en piste (Départ depuis les stands)
Ouverture de la piste aux équipes
13h20 : Photo des équipes et groupe – pilotes en tenue
13h50-13h55 : Evacuation de la piste
13h55 : Procédure de départ
14h : Départ des 24H Open kart

Dimanche

14h : Arrivée des 24H Open kart 270cc
14h30 : Podium
14h-14h30 : Remise des karts dans l'état d'origine (sans stickers... état des lieux avec staff technique du circuit)
Restitution des équipements et matériels du circuit
Nettoyage des stands par les équipes (Nombreux containers)

RÈGLEMENT GENERAL

Article 8 : Déroulement de l'épreuve

Article 8.1 - Briefing et généralités

Les instructions verbales communiquées lors des briefings obligatoires font partie intégrante du présent règlement.

Les points sur la neutralisation de la course et un éventuel arrêt de la course seront communiqués lors du briefing des teams managers.

Les enfants de moins de 16 ans ne sont pas autorisés dans la voie des stands.

Les animaux sont strictement interdit dans la zone paddock et stand

Les aménagements réalisés dans les stands par les équipes devront être amovibles. Les perçages, collages... sont interdits.

Les stickers, adhésifs double face..... sont interdit sur l'ensemble du site (Bardage stand, muret, pieds métallique, barrières....)

Tous les dégâts constatés seront à la charge de l'équipe et la caution retenue par l'organisateur.

Le nombre de personnes autorisées à stationner le long du muret des stands est limité à 3 par équipe.

Tous ce qui n'est pas indiqué dans le présent règlement ou communiqué lors des briefings est par nature interdit.

Article 8.2 : Déroulement des essais qualificatifs

Une seule séance d'essais qualificatif officielle sera organisée. Un seul pilote sera autorisé à y participer. Tous les tours seront chronométrés et le meilleur tour sera pris en compte pour déterminer la grille de départ des 24h kart 270cc.

Au cour de cette séance, toute rentrée au stand, avant la fin des 10 minutes, est définitive.

RÈGLEMENT GENERAL

Article 8.3 : Réclamation sportives

Les éventuelles sanctions (pénalités, exclusions...) prises à l'encontre d'une équipe par la direction de course sont appliquées sans recours possible.

En cas de litige, seule la direction de course est compétente pour en assurer l'arbitrage.

Article 8.4 : Réclamations techniques

Les performances des karts sont identiques et réputées comme tel par leur constructeur. Une attention particulière dans la maintenance des karts, avant les épreuves, est apportée afin de permettre une parfaite équité entre les participants.

Aucun participant ne pourra demander des améliorations ou réglages particuliers en cours d'épreuve (Les essais libres et qualificatifs font parties intégrante de l'épreuve).

Seules les réparations portant sur la sécurité et la conformité technique des karts seront assurées par le staff technique.

INFOS PRATIQUES

Superficie des stands :

Circuit Alain PROST B : Largeur 3m x Longueur 4m

Matériels à disposition : table et 2 chaises par stand

Parking véhicules

Connexion WIFI : Gratuit et limité à 2 connexions par équipe

Live timing :

<http://www.apex-timing.com/live-timing/lemans-karting2/index.html>

Panneautage stand : Gratuit en option sur réservation

(voir annexe réservation équipement)

Aire de repos : un emplacement d'environ 4mx6m est attribué à chaque équipe.

Douches et sanitaires à disposition.

Situé au niveau du Circuit Loisirs

FICHE PILOTE

A nous retourner au plus tard le 3 SEPTEMBRE 2019

24H OPEN KART 270cc

NOM DE L'EQUIPE :

	PILOTE 1	PILOTE 2	PILOTE 3	PILOTE 4
Nationalité				
NOM-PRENOM				
Date de naissance				
Email				
N° de licence				
Identifiant SWS				

	PILOTE 5	PILOTE 6	PILOTE 7	PILOTE 8
Nationalité				
NOM-PRENOM				
Date de naissance				
Email				
N° de licence				
Identifiant SWS				

	PILOTE 9	PILOTE 10
Nationalité		
NOM-PRENOM		
Date de naissance		
Email		
N° de licence		
Identifiant SWS		



**RÉSERVATION
ÉQUIPEMENT & RESTAURATION**

24H OPEN KART 270cc

NOM DE L'ÉQUIPE :

ÉQUIPEMENT	TAILLE	QUANTITÉ	ÉQUIPEMENT	TAILLE	QUANTITÉ
COMBINAISONS	S		CASQUES	S	
	M			M	
	L			L	
	XL			XL	
	XXL		GANTS	TAILLE UNIQUE	

SAMEDI				DIMANCHE			
Petit déjeuner	Nbr :	x 7 € TTC	=	Nbr :	x 7 € TTC	=	
Déjeuner*	Nbr :	x 15 € TTC	=	Nbr :	x 15 € TTC	=	
Dîner*	Nbr :	x 15 € TTC	=	TOTAL Samedi & Dimanche		=	

HORAIRES :

Samedi : petit-déjeuner 7h/8h déjeuner 11h30/13h30 dîner 18h30/21h30
Dimanche : petit-déjeuner 7h/9h déjeuner 11h30/13h30
 * Boissons non comprises – carafe d'eau sur table

Kit panneautage stand (gratuit sur réservation)

Merci de cocher la case si vous souhaitez réserver

Réservation à nous retourner au plus tard 15 jours avant l'épreuve

SODI WORLD SERIES

Le plus grand classement
international de karting Loisirs !



Le Mans Karting International a décidé d'inscrire l'ensemble de ses courses 2019 (sprint et endurance) au championnat SWS.

Ce championnat est **gratuit** et **accessible à tous**.

Il vous suffit de vous enregistrer au préalable sur le site www.sodiwseries.com dans la ou les catégories souhaitées.

Pour participer à l'une des courses Open Kart 2019 (endurance ou sprint) proposées par *Le Mans Karting International*, il est impératif de posséder un compte SWS.

Chaque pilote doit créer un compte et ainsi obtenir un identifiant. Un seul identifiant suffit pour participer aux épreuves Endurance et Sprint.

Il est impératif de choisir un circuit partenaire (circuit de prédilection ou sur lequel vous avez l'habitude de rouler). Si vous ne choisissez pas *Le Mans Karting International*, vous pouvez bien sûr venir rouler sur nos circuits. Vous êtes libre de participer à une épreuve SWS sur le circuit de votre choix.

Pour la catégorie Endurance, vous devrez créer une équipe ou rejoindre une équipe déjà existante. Une équipe doit compter au minimum 2 pilotes.

Le prix des épreuves SWS est fixé par le circuit partenaire.

Quelle que soit la catégorie (sprint ou endurance) la règle est simple : Plus vous êtes haut dans le classement et plus il y a de participants à l'épreuve, plus vous gagnez de points !

Les meilleurs Internationaux et les meilleurs nationaux de chaque catégorie participeront à la grande finale.



Baptiste LEGER
02 40 38 26 20 / bleger@sodikart.com

5 et 6 Octobre 2019
Circuit Prost B

BULLETIN D'INSCRIPTION (1 par équipe)

NOM DE L'EQUIPE: _____

N° de Kart souhaité (sous réserve de disponibilité) : _____

N° de stand souhaité (Sous réserve de disponibilité) : _____

Team Manager (nom et prénom) : _____

Identifiant SWS de l'équipe : _____

Email (obligatoire) : _____

N° de téléphone : _____

Oui, j'accepte de recevoir par email les infos commerciales de Le Mans Karting International (calendriers, newsletters...)



L'envoi de ce formulaire d'inscription ne vaut pas inscription définitive. Il est soumis à la confirmation de nos équipes en fonction du nombre de place restante. Le paiement de la prestation devra se faire après la validation de votre inscription.

COORDONNEES DE FACTURATION : (si besoin) :

Nom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

N° de TVA Intracommunautaire : _____

CATEGORIES : (cocher la catégorie souhaitée, sous réserve de répondre aux critères)

SPORT **JEUNE** **Option Essais libres non officiels du vendredi (150€)**

RÈGLEMENT :

Je joins mon règlement de € , via le moyen de paiement suivant :

chèque *espèces* *CB* *chèques vacances*

Paiement obligatoire pour la prise en compte de l'engagement.

Je déclare connaître les modalités financières relatives à cette épreuve, m'y soumettre sans réserve et accepter les conditions en cas d'annulation.

Date de l'inscription : _____

SIGNATURE DU RESPONSABLE DE L'EQUIPE :

Signature obligatoire avec la mention « Lu et Approuvé – Bon pour Accord »)

Pour les entreprises ou les comités d'entreprises, le cachet doit être impérativement apposé.

Rappel des documents à nous retourner : au plus tard 1 mois avant l'épreuve

- ✓ Solde de l'engagement, liste des pilotes et caution de 500 €
- ✓ Fiche de réservation équipement et restauration (avec paiement) ; certificats médicaux



24H OPEN KART 270 CC

NOS ÉQUIPES RESTENT À VOTRE DISPOSITION



Au Sud des Circuits du Mans
Route du Chemin aux Bœufs
72 100 LE MANS



02 43 40 21 40
lemanskarting@lemans.org
www.lemans-karting.com

Sophie RIVALS
s.rivals@lemans.org

Emmanuel PONSART
e.ponsart@lemans.org

